

Deuxième permanence, le 22 novembre 2018 de 15h à 18h

Troisième permanence le mardi 4 décembre 2018 de 09h à 12h

Mme MARCIEN, 51 chele, 436 ch. de Bayardines - à Aussonne.
Propriétaire de mon domicile, je suis concernée par le projet de bon Pintre.

Les précipitations. Lors de fortes pluies, il y avait dans le bas de l'eau plein les fossés et quelques fois sur la route. Actuellement et depuis longtemps en place de battants, soit dans les années 2000 il n'y a plus de eau sur la route de Bayardines.

Circulation: le trafic intense ne se trouve pas sur le chemin de Bayardines, mais sur le chemin de Peyrolong et route de Perrville.

D'ailleurs depuis mon domicile, je vois toujours la route de Perrville surchargée avec heures de pointe principalement -

Ligne THT. Dans les années 80 lorsque la ligne THT a été mise en place j'y étais opposée. Ensuite à l'image j'ai observé des gênes. La première gêne a été visuelle, à savoir que ce n'est pas très esthétique. D'autre part, par bas de l'herbe des brouillards on peut entendre des grincements, et on n'entend pas ce bruit.

Cependant lors des orages, il arrive q. l'électricité soit interrompue, c'est à dire q. je connais de petits temps de coupure qui dérègle notamment la pendule du four.

Transport public. Je suis pour le transport public, mais actuellement nous sommes mal desservis. Ainsi la ligne 72 fonctionne pour les scolaires et nous pouvons l'utiliser. Mais ce bus ne roule pas le week-end, ni durant les vacances scolaires.

Projet bon Pintre. Je suis pour toute évolution, mais qu'elle soit favorable. Ainsi, l'augmentation de la population et de fait du trafic routier doivent être bien encadrées.

J'effectue une critique contre la piste cyclable non importante entrée dans la partie Sud du projet, tant contre le chemin de Bayardines. Je pense que cette voie pourrait peser un coude d'eau stagnante pouvant provoquer des odeurs et des moustiques. Je demande qu'il y ait un entretien suivie.

Par ailleurs, je pense que le THT est à l'origine du dérangement électrique principalement pour mon portail électrique qui passe ne fonctionne plus. Et d'autre part la télévision, je crois en période humide comme en ce moment, j'ai l'image qui se brouille, on se fige, on fait la moisière, pas contre le bon fonctionnement. Puis, tout redevenait normal au bout d'un moment.

Martini

De TANDOL Joël, 161 des Aganines - 7 me des Déesses à Aussonne. Soutenant des informations sur le projet, je me sens correctement informé. Je ne m'oppose pas à ce projet.

Je m'inquiète sur les conséquences de l'augmentation de la population et donc sur le trafic routier déjà surcharge.

J'inquiète pour le chemin de Peyrolong qui n'a pas été planifié soigneusement, plus entretien des fossés.

L'augmentation du trafic amènera inévitablement des perturbations sur le chemin, et sur contre-coup sur le carrefour avec le chemin de Bayardines.

Il convient de bien considérer la réfection de ces 2 routes pour assurer l'inévitabilité et le nouveau trafic.

Je préfère qu'il soit bien aménagé pour un double sens.

J'apprécie qu'il soit créé une piste cyclable et des trottoirs.

Je pense que lors de la coupe de l'herbe des fossés, il faudrait la refaire pour limiter les risques d'obstruction des évenements.

Trafic aérien Il est exact que le paysage des environs est l'étendu, mais c'est pas une grosse gêne.

Par ailleurs j'apprécie le développement des cheminement piétons et pistes cyclables dans ce projet.

Mme DURAND et M. DURAND, Martine et Yves, 41 rue du Châlon d'eau à Aussonne, au titre de l'association Amour Environnement. Nous souhaitons avoir des informations sur le projet "bon Pintre" et nos considérations ayant été correctement formées.

Circulation: Le chemin de Peyrolong est utilisé une voie de débordage et celle-ci n'est pas adaptée à cette circulation. Le projet de réfection de ce chemin va dans le bon sens, mais cette route ne va pas résoudre l'excès de circulation qui traverse tous les villages Aussonne.

Ligne THT: J'observe que la crête n'est plus présente à l'aplomb des lignes THT 2x225 000V, mais à 300 mètres, ce qui plus désavantage pour les enfants. Par contre je n'insiste pas sur la possibilité de construire des habitations à partir de 20 m de l'aplomb des conducteurs électriques, habitations dans lesquelles se trouvent des enfants. Il serait-il pas opportun de réglementer la distance suffisante pour les habitations afin de préserver les occupants des effets magnétiques de cette ligne THT. Je demande qu'il y ait une information sur quelle hauteur est définie la distance entre l'aplomb des conducteurs et les premières habitations.